

COMMUNE DE BRIX

ANNEXE TECHNIQUE

Eau potable Assainissement Ordures ménagères

Le présent dossier a pour objet de définir les équipements de distribution d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères à envisager dans le cadre des dispositions prévues dans le Plan Local d'Urbanisme.

I – RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable de la commune de Brix est gérée par le Syndicat d'Eau de Bricquebec et affermée à la Société d'Aménagement Urbain Rural (S.A.U.R.).

L'approvisionnement de la commune est assuré à partir du réservoir de 300m³ situé au hameau Saint-Thomas.

Ce réservoir est alimenté principalement par le captage de la Beslière (10m³/heure) et pendant l'été par l'usine de production du Pont-Rault (20m³/heure) située sur la commune de Bricquebec.

Il existe sur la commune deux périmètres de protection concernant :

- le captage du Château Frémont
- le forage de la rue Ludey

II – ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la commune de Brix est réalisé dans le bourg et ses limites proches.

Le traitement des effluents est réalisé par lagunage sur le territoire communal.

III – ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est assurée une fois par semaine et une fois par trimestre pour les ferrailles.

Le ramassage et le transport des ordures ménagères est assurée par une entreprise privée de Tollevast.

Les ordures sont acheminées sur le centre de traitement par enfouissement de La Feuillie par l'entreprise Ouest Propreté.